

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, Mme HULSHOF Sabine,
M. SAUQUES Kévin, Mme BLANCHARD Régine, Mme CRUET Cynthia,
Mme LABORDE Aurélie.

Procurations :

Etait absent : M. CAZES Jérôme

Etaient excusés :

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme LABORDE Aurélie

Date de convocation

17/01/2024

Délibération portant ouverture du budget du lotissement la Téoulère

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2221-1 et suivants, L1412-2 et R2221-1

Vu l'instruction budgétaire M57

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 23 mai 2011, le conseil avait décidé le rachat des parcelles, futurs terrains pour le lotissement la Téoulère.

En suivant, a eu lieu la création d'un lotissement contenant 8 lots permettant à la commune de vendre les parcelles viabilisées.

Il précise que pour la création de ce type d'opération, la réglementation prévoit la création d'un budget annexe retraçant l'intégralité des opérations budgétaires liées (dépenses et recettes) permettant notamment à la collectivité de connaître de façon détaillée les coûts de fonctionnement du projet de lotissement.

Dans ce cadre, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la création de ce budget annexe lotissement.

Il est précisé que le budget lotissement est assujetti à la TVA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de la création au 01/01/2024 du budget annexe dénommé « La Téoulère »
- Précise que toutes les recettes et dépenses relatives à ce lotissement seront inscrites au budget 2024 de ce budget annexe.
- Autorise M. le Maire à réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution de la présente décision ainsi qu'à signer tous documents afférents à la création de ce budget annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

